

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 06 décembre 2023

> *Pôle de Buchy* > Siège social 252, route de Rouen, 76750 BUCHY

5. Piscine communautaire André Martin – Actualisation du coût de fonctionnement d'un créneau piscine.

Délibération B 2023-12-06-133

Rapport

Rapporteur	M. LEMETAIS
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	17
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	18

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Dany LEMETAIS, Vice-Président en charge du sport, de la culture et de l'action sociale qui rappelle que chaque année les services communautaires actualisent le coût de fonctionnement d'un créneau piscine (45 mn). Ces données permettent de fixer le montant des participations aux frais de fonctionnement appelées auprès des établissements ou collectivités usagers de la piscine.

Le coût de fonctionnement de chaque créneau est déterminé par rapport aux dépenses engagées par la Communauté au regard du dernier compte administratif. Il comprend les charges de fonctionnement de l'établissement hors coût de transport des écoliers vers les piscines ni l'accueil des écoliers dans les piscines partenaires.

Les membres de la commission « service à la personne » réunis le 13 novembre dernier ont pris connaissance des nouvelles données permettant une répartition des coûts par créneau :

	Détail des charges	Rappel Coût seld	on les CA	Coût réel actualisé selon		
	Detail des Charges	2020	2021	le CA 2022		
Créneau de base Baignades libres du midi Centres spécialisés, UNSS, Collèges	Charges fixes + Frais personnels : 2 agents (un technicien et un agent entretien-caissière + un surveillant de bassin)	152,00€	133,00 €	146,00 €		
Créneau animé Leçons Animations Accueil d'accueil loisirs Baignades	Charges fixes + Frais personnels : (2 agents+2 enseignants)	181,00€	155,00 €	176,00 €		
Créneau enseigné	Charges fixes + Frais personnels : (2 agents+3 enseignants)	209,00€	177,00€	201,00 €		

Chaque année, les élus cherchent à réduire l'écart entre le coût de fonctionnement constaté et le montant des participations demandées aux différents usagers de la piscine.

Accusé de réception en préfecture 076-200070449-20231206-b2023-12-06-133-DE Date de réception préfecture : 14/12/2023 L'an dernier, en raison de la volatilité des prix de l'énergie et de l'inflation, les membres de la commission avaient proposé de s'exonérer du coût réel actualisé et d'appliquer une augmentation des participations 2023 d'environ 5 % par rapport à 2022.

Les résultats du CA 2022 se rapprochent des coûts 2020, alors que le coût éminemment supérieur du gaz ne se ressentira que sur le CA 2023 et que l'inflation au 13 octobre 2023 est de +5,7 % sur 1 an.

Par anticipation, les membres de la commission proposent au Bureau une évolution du montant des participations limitée à 5%, ce qui aboutirait aux évolutions suivantes :

	Détail des charges	Montant de la participation par créneau voté ces dix dernières années								Propositions 2024			
	Detail des charges	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Créneau de base Baignades du midi Centres spécialisés, UNSS, Collèges Centre d'accueil loisirs	Charges fixes et Frais personnels : 2 agents (un technicien et un agent entretien- caissière + un surveillant de bassin)	118€	121€	123€	125€	126€	127€	128€	129€	131€	134€	141€	148€
Créneau animé Leçons Animations Baignades	Charges fixes et Frais personnels : (2 agents+2 enseignants)	140€	144€	146€	148€	150€	151 €	152€	153€	156€	160€	168€	176€
Créneau enseigné (Communes extérieures)	Charges fixes et Frais personnels: (2 agents+3 enseignants)	162€	166€	169€	172€	174€	175€	176€	177€	180€	185€	194€	203 €

Vu:

- ✓ Le code général des collectivités territoriales ;
- √ L'arrêté préfectoral du 08 mars 2019 modifiant l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016 modifié portant sur les statuts de la CCICV;
- ✓ La délibération 2020-09-14-053 en date du 14 septembre 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;
- √ L'avis favorable de la Commission « service à la personne » réunie le 13 novembre dernier ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire à l'unanimité, décide d'approuver l'évolution des participations à appeler auprès des différents usagers de la piscine de la manière suivante :

	A compter du
	1 ^{er} Janvier 2024
Créneau de base : Centres spécialisés, Collèges, Centre d'accueil loisirs	148 €
hors territoire communautaire	
Créneau animé: Leçons, stages natation, Animations piscine	176 €
Créneau enseigné : écoles hors territoire communautaire	203 €

Nombre de votants	18
Votes pour	18
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,

Le Président de la Communauté,

Éric HERBET

Siège Social
252 Route de Rouen et 76750 BUCHY

Le Secrétaire de séance

e Appusare régeptio Ren ple le Ture 076-200070449-20231206-b2023-12-06-133-DE Date de réception préfecture : 14/12/2023